

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour diffusion immédiate

**Grenville-sur-la-Rouge manque d’information   
afin d’émettre un avis de conformité   
de la récente demande de Canada Carbon à la CPTAQ**

**Grenville-sur-la-Rouge, le 2 mai 2023 -** Le 20 mars dernier, la compagnie de prospection minière Canada Carbon a déposé une nouvelle demande auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d’obtenir une permission pour un usage autre que l’agriculture comme première étape au processus des analyses de faisabilité économique d’une mine de graphite.

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) requiert que la municipalité transmettre à la CPTAQ un avis relatif à la conformité de la demande à son règlement de zonage. Par contre, certains projets peuvent empêcher l’application de la règlementation de zonage de la municipalité comme le prévoit l’article 246 de la Loi de l’aménagement et de l’urbanisme (LAU). Pour cette raison, et sous réserve de l’obtention de certaines informations de la part de Canada Carbon qui permettraient à la municipalité de réviser sa position, la municipalité ne transmettra pas d’avis sur la conformité de la récente demande de Canada Carbon à la CPTAQ concernant son projet de mine de graphite.

 « La municipalité partage le point de vue de l’Union des Municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération des Municipalités du Québec (FQM) et de centaines de municipalités qui réclament l’abolition de l’article 246 de la LAU, afin de nous permettre, comme gouvernement de proximité, de planifier et gérer nos territoires dans une optique de développement durable. L’exploration et l’exploitation minière peuvent avoir leur place si elles respectent les objectifs du milieu quant à l’aménagement du territoire, la qualité de vie des citoyens et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, » a déclaré Monsieur le maire Tom Arnold.

La municipalité a cependant adopté une résolution demandant à la CPTAQ de refuser la demande formulée par Canada Carbon.

En 2021, les experts indépendants mandatés par la municipalité, un agronome, un ingénieur forestier et un hydrogéologue, ont soulevé certains enjeux réels du projet, que la CPTAQ a reconnus. C’est une des raisons pour laquelle la CPTAQ a refusé la demande de Canada Carbon visant l’exploitation d’une mine de graphite et d’une carrière de marbre en 2021.

La nouvelle demande de Canada Carbon révèle des problématiques qui doivent conduire à son refus par la CPTAQ. En effet, la municipalité est notamment d’avis que la demande ne constitue qu’une demande pour la réalisation d’études supplémentaires qui ne précise toutefois en rien les études que Canada Carbon inc. souhaite réaliser, ni comment, ni en quoi elles sont nécessaires. La demande est aussi trop imprécise et incomplète pour être autorisée.

La municipalité est également d’avis que le projet de Canada Carbon ignore les caractéristiques du milieu et en menace la pérennité, jette l’inquiétude quant à certains puits approvisionnant des résidences à proximité et est d’une envergure potentiellement nuisible à la préservation des ressources en eau et en sols nécessaires pour les activités agricoles ainsi qu’à la protection des érables.

« La municipalité continuera d’exercer son rôle pour protéger les intérêts de ses citoyens et leur environnement, » a conclu le Maire, M. Tom Arnold.

– 30 –

Pour information :  
Tom Arnold, maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, 613-677-1001